

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Mardi 5 Mars 2013 à 19h30 à la Mairie de Barbazan**

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mmes STRADERE Michelle, BOLEA Maryse, LOMBARD Françoise
Mrs GALY Henri, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel
Absents-excusés : Mme NOE Liliane, Mrs DELORT Thierry, SIBRA Gérard

Monsieur GALY, maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Marielle PENE, secrétaire, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1) La réforme des rythmes à l'école primaire.

Une nouvelle loi propose une semaine de 4.5 jours d'école au lieu de 4 jours.

Monsieur GALY fait la lecture de la lettre de Monsieur PEILLON, ministre de l'éducation.

Points financiers : 50€ seront attribués aux communes qui adoptent la semaine des 4.5 jours, auxquels s'ajouteront 40€ si la mise en place de ces nouveaux rythmes se fait à la rentrée 2013.

Si la mise en place se fait à la rentrée 2014, l'attribution sera de 45€ par enfant (au lieu de 90€ en 2013).

Le délai de discussion est reporté jusqu'au 31 Mars, date à laquelle les communes devront faire part de leur choix.

Monsieur le Maire présente un dossier sur la réforme des rythmes scolaires (voir pièce jointe), avec des exemples d'emploi du temps. Le temps scolaire reste identique mais est autrement réparti.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne prévoit une desserte des écoles en gardant les mêmes horaires (9h-16h30) les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que le mercredi matin (9h-12h).

Monsieur GALY informe qu'une réunion des maires de la Communauté de Communes du Haut-Comminges aura lieu le Jeudi 7 Mars. Il fait savoir que les maires du RPI de Labroquère, Barbazan et Saint-Bertrand sont d'accord pour 2013, ainsi que le Conseil d'école qui attend de voir la position de la Communauté de Communes en charge des CLAE.

La commune propose de verser une part financière (90€) à la CCHC pour financer les heures supplémentaires (~ 5h) du CLAE dès 2013.

Le Conseil Municipal vote pour l'application de la semaine à 4.5 jours dès la rentrée de Septembre 2013, à l'unanimité des présents. (Voir délibération).

2) Renforcement des réseaux électriques

Bernard MAURETTE présente les travaux en cours (Beau Site, Cimetière en cours ; Espujos plus tard).

Les fils nus sont supprimés et remplacés par du fil torsadé.

Monsieur GALY informe qu'un courrier du 22/02/2013 présente les renforcements futurs du réseau P6 Mairie au Pujoloum, Avenue de Pradaoux et Camp de Plan.

L'Assemblée Générale du SDEGH aura lieu le 25/3/2013 à 15h à la salle des fêtes de SAINT-ALBAN.

Bernard MAURETTE, 2^{ème} adjoint, informe que les lampadaires à l'entrée du lac, au Bourguet, sur l'Avenue du Château, l'Avenue du Lac et l'Avenue des Thermes seront prochainement posés (mai-juin).

Monsieur BOURELY demande s'il ne serait pas possible de changer l'éclairage du Rocher de la Vierge par un éclairage économique (lampadaire solaire, led...).

3) Recensement de la population

Monsieur GALY fait un point sur le recensement de la population. Au 1 Janvier 2013, la population s'élève à 457 habitants. Voir site www.insee.fr.

4) Attribution de prime de fin d'année

Comme l'an dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi N° 91-875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Une "partie fixe" de 200€ a été attribuée aux agents à temps complet sur le bulletin de paye et pour les autres au prorata du nombre d'heures sous forme de bons d'achat au Super U de Gourdan-Polignan.

Pour les agents en arrêt de travail, la prime sera calculée au prorata du nombre de jours travaillés.

De plus, une prime "partie mobile" de 70€ est attribuée pour les temps complets dans les mêmes conditions ci-dessus.

Le montant total de cette prime s'élève à 1762€. Voté à l'unanimité des présents.

Un point est également fait sur les départs à la retraite à 60 ans de Mmes GONZALES et SOUQUE. La question est posée sur la révision des modalités. (Voir délibération).

5) SICASMIR : maladie d'Alzheimer, nouveau service

Le SACASMIR a obtenu de l'ARS, l'ouverture d'un nouveau service dénommé service de soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, dit « SSIAD Alzheimer ». Une contribution financière de 0.50€ par habitant pour l'adhésion est votée à l'unanimité.

Les 2 délégués titulaires sont : Roger BRUNA et Françoise LOMBARD

Les 2 délégués suppléants sont : Michelle STRADERE et Bernard MAURETTE.

Vote à l'unanimité. (Voir délibération).

6) Repas des anciens

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés a eu lieu le 3 mars 2013. Les conditions sont les suivantes :

- aux personnes du village de plus de 60 ans dans l'année, le repas sera gratuit.

- aux personnes plus jeunes souhaitant participer au repas, le montant sera de 17€, pour les enfants de 10 à 14 ans 10€, gratuit pour les moins de 10 ans.

Le repas préparé par le traiteur "Auberge du Brouquet" de Charlas et le vin mousseux (2€ la bouteille) sont pris en charge par la Commune.

L'apéritif et l'animation sont offerts par Idéal 31, le gibier offert par l'association de chasse.

(Voir délibération).

7) Questions diverses

a) Santé

Monsieur le Maire fait la lecture de la lettre du 4 février 2013 de Madame Carole DELGA, députée de la 8^{ème} circonscription, à la Directrice régionale de l'ARS concernant les services et l'organisation des soins ambulatoires dans les territoires ruraux et de montagne, en Comminges.

Lecture est faite de la réponse du 5 février 2013 de Mme CAVALIER (directrice de l'ARS).

Monsieur le maire informe d'une invitation sur les états généraux de la santé le 16 mars à 13h00 au Parc des Expos de Villeneuve de Rivière.

b) Vitesse dans le village

Bernard MAURETTE informe qu'un appareil de comptage du nombre véhicules, de la vitesse et des heures de passage sera installé par le SIVOM, le 6 mars 2013, à l'entrée du village côté lac, puis côté Thermes.

Le débat est ouvert sur les moyens de réduire la vitesse des véhicules : aménagements, radar, ... ?

c) Présentation du document de la région sur le « joli mois de l'Europe ».

d) RD 678 : Frontignan de Comminges, déviation par la RD 33c et 26, du 18 Mars au 12 Avril 2013.

e) Charte CASEO : zone du Lac de Barbazan, « zone humide ».

f) Courrier de M. Izard concernant l'implantation d'une zone tampon avant Barbazan du côté de Sauveterre – Zone 70 kms/h.

g) Commission des Impôts faite le 5 Mars 2013.

h) Analyse de l'eau minérale des Thermes de Barbazan faite au Kiosque-Buvette le 18 Février 2013 : les résultats bactériologiques sont conformes aux normes officielles des eaux thermales (analyse effectuée tous les deux mois).